

# LA FEUILLE

Saint-Médard-sur-Ille



Installation des jardinières sur le pont du canal

## L'AGENDA

**Dimanche 30 mai et 27 juin** : Le Marché du Fournil, organisé par l'association *L'Écot'pain du fournille*. Marché de créateurs et producteurs. De 10h00 à 14h00 au fournil, face au restaurant.

**Vendredi 4 juin** : A bord de la Péniche spectacle, Duo du Bas présente «Les Géantes». 19h00, à l'écluse. En partenariat avec *l'Amicale Laique*. Réservations (places limitées) : 07 82 61 50 46 ou *amicale.laique.stmed@gmail.com*

**Mercredi 9 juin** : Conseil municipal à 20h00, Salle Jacques-Jérôme Fontaine

**Mardi 15 juin** : Clôture des inscriptions pour le concours des maisons fleuries.

**Dimanche 20 et 27 juin** : Élections départementales et régionales. De 8h00 à 18h00 Salle Jacques-Jérôme Fontaine (près de la mairie)

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les **20 et 27 juin 2021** auront lieu les élections départementales et régionales. Vous allez élire vos représentants dans les instances territoriales pour un mandat de 6 ans.

### LES DÉPARTEMENTALES

*Vous votez pour un binôme paritaire pour le canton de Melesse*

Les missions du conseil départemental :

- Les collèges (construction, entretien...)
- Les routes départementales
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (pompiers)
- L'action culturelle et sportive : médiathèque départementale, archives...

### LES RÉGIONALES

*Vous votez pour une liste paritaire de 83 conseillers*

Les missions du conseil régional :

- Les TER, les transports scolaires
- Les lycées (construction, entretien...)
- Les voies navigables : Canal, écluses
- L'environnement et la transition énergétique : parcs naturels régionaux,
- Le développement économique : aides aux entreprises...

## QUESTIONS PRATIQUES

- **Comment voter ?** Avec votre pièce d'identité avec photographie (obligatoire) et votre carte électorale (facultative)
- **Où aller voter ?** Dans la salle Jacques-Jérôme Fontaine qui est attenante à la mairie - De 8h00 à 18h00.
- **Absent ?** Réaliser une procuration en commissariat de police ou en gendarmerie. En amont vous pouvez la préparer sur [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr)

## NOUVEAU CALENDRIER



### ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte le **mardi** chaque semaine



### EMBALLAGES RECYCLABLES

Collecte le **mardi** tous les 15 jours en semaines **impaires**

## FINI LES SACS, PLACE AUX BACS

Les consignes restent inchangées : tous les emballages (en carton, en métal et en plastique) seront à déposer dans votre bac, en vrac et sans sac. **Vous ne devrez plus utiliser de sacs jaunes.** Vous pourrez ramener les rouleaux que vous auriez en trop en mairie. Un sac cabas, vous a été remis avec votre bac. Pour les foyers qui dépendent d'un **bac collectif**, le sac cabas est à retirer en mairie. Ces bacs collectifs sont strictement réservés aux habitants qui n'ont pas de bacs individuels (Le bourg, la Halte).



## INFORMATIONS DIVERSES

**MAISONS FLEURIES.** L'inscription pour le concours des maisons fleuries est possible jusqu'au 15 juin grâce au formulaire disponible en mairie ou depuis le site internet. Le jury passera dans la 1ère quinzaine de juillet sur rendez-vous.

**VACCINATION.** Si vous avez besoin d'accompagnement ou pour toutes questions concernant la vaccination, vous pouvez contacter Magalie Dufour, conseillère municipale, via l'adresse [magalie.dufour@saint-medard-sur-ille.fr](mailto:magalie.dufour@saint-medard-sur-ille.fr) ou par téléphone en mairie 02 99 55 23 53.

**PRATIQUE.** Afin de permettre l'intervention des services d'urgence (pompiers, samu...), mais aussi la livraison de vos colis ou courriers, nous vous rappelons que vous devez poser le numéro de votre habitat attribué par la municipalité, mais également indiquer le nom sur votre boîte aux lettres.

**URBANISME.** Envie d'une nouvelle clôture, d'un abri voiture, besoin de plus de lumière ou d'un espace de vie plus grand... N'oubliez pas de prendre renseignements auprès de la mairie, on vous indiquera les démarches à suivre

## COMMERCES

*L'assouplissement du couvre-feu permet aux commerçants de se réorganiser de la manière suivante :*

**RESTAURANT L'ÉCLUSE TROPICALE :** Accueil en terrasse du mardi au samedi, de 11h30 à 13h30, le dimanche jusqu'à 14h00, les mardi, vendredi et samedi de 18h30 à 20h. Service de bar en dehors des heures de repas. Bocaux à emporter au prix de 9 € pour deux personnes. Réservations conseillées au 09 50 94 43 17 ou 06 80 14 62 35.

**LA TÊTE D'AFFICHE.** Ouverture de la terrasse de 9h30 à 13h30 et de 15h30 à 20h30 du mardi au dimanche. Soirées, animations, assiettes apéros ou gâteaux selon les semaines. Facebook : La tête d'Affiche @babelecerf

**PIZZA Ô'TIPACHE :** Place de l'église tous les mercredis soir de 17h à 21h. Commandes par téléphone au 06.11.50.66.96.

**LE CAMION À CROQUER.** Burgers, salades et accompagnements à emporter. Tout les 15 jours en semaine paire. Lieu-dit «Le Gohil» de 18h30 à 20h45. Réservations sur [www.lecamionacroquer.fr](http://www.lecamionacroquer.fr)

**LA TYT' PAT,** vente à emporter de crêpes et galettes natures ou garnies, les mardis soirs sur la place de l'église. Réservations : 06 72 27 95 38.

**L'ÉPICERIE SAPIN** est à votre disposition pour vous approvisionner en produits de nécessité. (Dépôt de pain, produits frais...) Tél : 02.99.55.65.66

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2021

**PÉRISCOLAIRE :** Suite à la fermeture d'une classe du fait d'une détection de cas de COVID, le conseil municipal approuve que les enfants de maternelles devront présenter un test COVID salivaire négatif afin d'intégrer les services périscolaires : garderie, cantine, étude, TAP, ALSH. Sans présentation d'un test salivaire négatif, les enfants ne seront pas acceptés au sein des services périscolaires durant 7 jours après la réouverture des classes. Cela ne concerne pas les élèves de primaire qui sont déjà soumis à un test négatif pour un retour en classe.

**VOIRIE.** Le conseil municipal approuve les conclusions de la commission voirie et autorise M. Le maire à signer le devis pour la réfection en enrobé de la «route du Domaine » par l'entreprise COLAS pour un montant de 29 276.00€ HT.

**CENTRE DE LOISIRS.** L'ALSH de notre commune n'étant pas ouvert tout l'été, une convention est proposée pour encadrer l'accueil des enfants Médardais au centre de loisirs d'Andouillé-Neuville qui sera ouvert du 07 juillet au 27 août. Le conseil municipal accepte la convention proposée où il est prévu une participation de la commune à hauteur de 11.50€/enfant/jour.

## NOUVELLES ACTIVITÉS !

**LE COURANT D'HAIR,** à bord de son camion, Elodie coiffe hommes, femmes et enfants le vendredi en semaines paires et le mercredi en semaines impaires. De 9H00 à 19h00 sur la place de l'église.

### CONTACT :

Elodie DELBAERE  
06 58 33 79 26

**ALHENA-GÉOBIOÉNERGIE,** propose à destination des particuliers et professionnels, diverses activités :

- Soins énergétiques, avec un bilan énergétique permettant d'identifier l'origine des blocages, une libération des maux physiques et émotionnels cristallisés, et un rééquilibrage énergétique.
- Harmonisation des lieux, avec une correction des perturbations naturelles, des pollutions artificielles, des mémoires et des énergies cristallisées.
- Une activité de sourcier : recherche de l'eau accessible, au débit et à la qualité adaptés aux besoins du client, en fonction des disponibilités du terrain.

### CONTACT :

Timothée MORIN  
06 35 04 55 82  
[contact@alhena-geobioenergie.fr](mailto:contact@alhena-geobioenergie.fr)  
[www.alhena-geobioenergie.fr](http://www.alhena-geobioenergie.fr)

## BIBLIOTHÈQUE

**Mercredi :** 16h00 - 18h00

**Vendredi :** 15h30 - 17h30

**Samedi :** 10h30 - 12h30

**Téléphone :** 02.99.55.66.40

**Mail :** [bibli@saint-medard-sur-ille.fr](mailto:bibli@saint-medard-sur-ille.fr)

## MAIRIE

**Du lundi au vendredi :** 8h30 à 12h00

**Le samedi :** 10h00 à 12h00

**Téléphone :** 02.99.55.23.53

**Mail :** [mairie@smdsi.fr](mailto:mairie@smdsi.fr)

**Site internet :** <http://saint-medard-sur-ille.fr/>

*Conception : Gildas BOUREL, adjoint au maire délégué à la communication - Responsable de la publication : Noël Bournonville - Impression : Mairie de Saint-Médard-sur-Ille. Imprimé sur du papier recyclé*